



Première Session: juin/ juillet 2017

Protection animale: De la Science au droit Diplôme d'établissement de

VetAgro Sup

organisé par l'Ecole Nationale des Services Vétérinaires campus vétérinaire de Lyon - Marcy l'Etoile

Renseignements et inscription :

http://www.ensv.fr/diplome-detablissement-vetagro-sup-protection-animale-de-la-scienceau-droit

diplome_etablissement.protectionanimale@ensv.vetagro-sup.fr + 33 (0)4 78 87 25 45





Diplôme d'établissement « Protection Animale : De la Science au Droit » VetAgro Sup

Objectifs de la formation

La problématique du traitement réservé aux animaux et du respect que l'Homme leur doit n'est pas seulement un sujet médiatique, mais s'inscrit dans un contexte où la protection de l'environnement de manière globale est en passe de devenir l'un des moteurs les plus puissants de nos politiques publiques. Aussi, comme l'a récemment souligné le rapport de la Commission d'enquête sur les abattoirs de l'Assemblée nationale, la formation des acteurs est devenue « indispensable » et a été jugée « insuffisante ».

Dans le domaine de la protection animale, la formation des acteurs est l'un des axes phares de la stratégie de la Commission Européenne en faveur de la protection des animaux.

Au-delà de la formation des agents de l'Etat, il est désormais admis que la formation à la protection animale de toutes les personnes interagissant du point de vue professionnel avec les animaux doit être développée.

A partir de ce constat, VetAgro Sup, par le biais de l'Ecole Nationale des Services Vétérinaires (ENSV), propose le Diplôme d'Etablissement « Protection animale : de la science au droit » visant à former les professionnels aux bases scientifiques et juridiques de la protection animale.

Les représentants du monde socioprofessionnel sont particulièrement présents dans la formation. Ils permettent une présentation concrète des problématiques liées à la protection de l'animal et à la mise en œuvre des normes pertinentes en particulier dans le cadre des multiples visites de terrain.

Ils permettent également un retour d'expérience et l'identification de problématiques d'actualité dans le cadre des enseignements en présentiel. Ils peuvent également être facilitateurs de recrutements ultérieurs des étudiants du DE.

Dotés de cette formation, les diplômés du Diplôme d'Etablissement pourront en effet accéder à des postes à responsabilité et d'encadrement, dans des industries ou services (cabinets d'avocat, secteur associatif, secteur public et parapublic).

Les métiers accessibles identifiés sont principalement ceux de chargé d'études juridiques ou chargé de mission juridiques, dans le secteur public, parapublic ou associatif.

La formation peut également fournir des compléments de connaissances et compétences à des professions juridiques, ou en lien avec l'animal, en particulier éleveurs, représentants professionnels des secteurs de l'élevage, etc.

Enfin, cette formation fournira des compléments de connaissances et compétences utiles aux vétérinaires en exercice souhaitant développer leur expertise en matière de protection animale afin de la valoriser professionnellement (expertise auprès des tribunaux, assurances, administration, etc.).

Compétences acquises à l'issue de la formation (v. détail des enseignements ci-après) :

- mise à niveau en droit public et privé et en sciences du vivant appliquées à l'animal ;
- connaissance du droit international et national et de l'histoire du droit appliquées à l'animal sauvage ou approprié :
- connaissance des acteurs publics et privés de la protection animale ;
- connaissance des normes privées de protection animale et des règles éthiques ;
- connaissance des formes, conditions et modalités juridiques et pratiques d'exercice d'activités professionnelles en lien avec l'animal sauvage (chasse, pêche, captivité) ou approprié (élevage, abattage, expérimentation) ;
- connaissance des formes, conditions et modalités de gouvernance des pratiques d'exercice d'activités professionnelles en lien avec l'animal sauvage ou approprié ;
- découverte du concept de santé globale et des interrelations homme/faune/flore/environnement.

Organisation de la formation (ces éléments seront précisés en continu jusqu'à l'ouverture de la session 2017)

L'organisation pédagogique de la formation repose sur un format léger (environ 2,5 semaines), mixant, à partir du campus vétérinaire de Lyon (ENSV), enseignements par des enseignants-chercheurs, praticiens et représentants professionnels d'une part et visites de terrain d'autre part.

Les étudiants du DE suivent un socle commun de 4 unités d'enseignement (UE) pour un total de 86 h. Un étudiant peut cependant être dispensé par le comité pédagogique du DE, à sa demande, d'une partie des enseignements (hors visites de terrain), au vu de sa formation préalable et/ou de son expérience professionnelle.

Enseignements

Enseignements	Contenu	Responsables et/ou Intervenants (susceptible d'évolution)	Volume
Introduction en sciences juridique et vétérinaire (distanciel)	Mise à niveau en droit public et privé	- François Darribehaude, Docteur en droit public, HDR en droit, Directeur adjoint de l'Ecole Nationale des Services Vétérinaires, VetAgro Sup - Stéphane Lavigne, Maître de conférences en droit public, Université Paris-Saclay - Katherine Mercier, Responsable des affaires juridiques, LFDA - Aude Philip, Doctorante en droit privé, Université Lyon 3, formatrice en droit VetAgro Sup	3h
	Introduction en science appliquée à l'animal	- Anne-Claire Lomellini- Dereclenne ISPV, ex-Référente Nationale protection animal animaux de rente, en formation complémentaire par la recherche VetAgro Sup, formatrice VetAgro Sup	3h
	Introduction juridique et historique au droit animal	- Muriel Falaise, Maître de conférence en droit privé, Université Lyon 3	3h
	L'animal objet de contrats	- Aude Philip	3h
	Gouvernance de l'animal	- François Darribehaude - Sébastien Gardon, Docteur en sciences politiques, chargé de mission ENSV VetAgro Sup	4h
L'animal approprié	L'animal en élevage Le transport et l'abattage L'expérimentation animale	- Anne-Claire Lomellini- Dereclenne - Sandryne Bruyas, DVM, Référente Nationale Expérimentation Animale, Ministère chargé de l'agriculture	16 h + 3 visites (12h)
	L'animal de compagnie	- Anne-Claire Lomellini- Dereclenne - Dominique Autier, DVM PhD, comportementaliste - Edith Fontaine, DVM, Vétérinaire militaire des Armées - Katherine Mercier -Dominique Rongiard, conseiller juridique interrégional Auvergne-Rhône-Alpes, Ministère chargé de l'agriculture.	4 h + 1 visite (4h)
L'animal sauvage	Animal et droit de l'environnement La chasse et la pêche de loisir La faune sauvage captive et autres animaux vivant en captivité L'animal commensal	- Anne-Claire Lomellini- Dereclenne -Marc Artois, DVM PhD, Professeur vétérinaire, VetAgro Sup campus vétérinaire - Katherine Mercier	16 h + 4 visites (16 h)
Animal et santé globale	Apport du bien-être animal à la santé globale	- François Darribehaude - Sébastien Gardon	4h

Responsables scientifiques

François DARRIBEHAUDE, Docteur HDR en droit public, Directeur adjoint de l'Ecole Nationale des Services Vétérinaires - VetAgro Sup.

Anne-Claire LOMELLINI-DERECLENNE, Docteur Vétérinaire, Inspectrice de la Santé Publique Vétérinaire en Formation Complémentaire par la Recherche - VetAgro Sup.

Durée et dates de la formation

Le DE comporte 86 h d'enseignements :

- 16 h en distanciel, ouvert à compter du mois de mai et jusqu'à la fin du mois de juillet.
- 40 h d'enseignements à l'Ecole Nationale des Services Vétérinaires VetAgro Sup complétés par 30 h de visites de terrain, l'ensemble réparti sur 1 semaine en juin (2017 : Semaine 25, du 19 au 24 juin), 1 semaine en juillet (2017 : Semaine 29 : du 17 au 21 juillet) .

Lieu(x) de la formation

VetAgro Sup - Ecole Nationale des Services Vétérinaires (campus vétérinaire de Lyon, 1 avenue Bourgelat, 69 280 MARCY L'ETOILE)

Visites de terrain en région Auvergne-Rhône-Alpes et Métropole de Lyon.

Modalités de contrôle des connaissances

La validation du DE se fait par contrôle continu et mémoire avec soutenance orale.

Le contrôle continu porte sur l'ensemble du programme et est noté sur 20.

Le mémoire est un travail écrit noté sur 20 remis au plus tard début septembre. Il porte sur un sujet identifié lors des visites de terrain, en lien avec les enseignements dispensés. Il est encadré par l'un des enseignants du DE et préalablement validé par lui. L'encadrant du mémoire remet au jury de fin de DE un rapport sur le mémoire réalisé et une proposition de note pour celui-ci. La soutenance orale du mémoire, également notée sur 20, a lieu courant septembre, devant un jury composé d'au moins deux membres du comité pédagogique du DE et d'un enseignant-chercheur. Il est donné connaissance au jury du rapport établi par l'encadrant du mémoire, et de la note proposée par celui-ci. Sur la base de cette proposition et de la soutenance orale du candidat, le jury attribue une note définitive au mémoire et une note de soutenance orale.

Pour obtenir le diplôme d'établissement "Protection animale : de la science au droit", le candidat doit avoir participé à l'ensemble des épreuves précédemment détaillées, et avoir obtenu un total d'au moins 30 points sur 60. Toute note inférieure à 7 à l'une des épreuves est cependant éliminatoire.

Conditions d'inscription au diplôme d'établissement :

La sélection des candidats a lieu sur dossier et entretien avec le comité pédagogique du Diplôme d'établissement.

Le diplôme est ouvert aux candidats disposant d'une licence ou équivalence, par candidature individuelle et en fonction de l'expérience. La sélection s'effectue parmi des professionnels du droit ou en lien avec l'animal en exercice ou en reconversion, des diplômés en droit, en sciences vétérinaires, en agronomie et en sciences politiques.

Frais d'inscription :

Les frais d'inscription sont fixés à 2000 € (incluant la prise en charge des visites de terrain).

Demande de renseignement :

Pour toute demande de renseignements complémentaires : diplome etablissement.protectionanimale@ensv.vetagro-sup.fr

Candidature:

Le dossier de candidature est constitué d'une lettre de motivation et d'un CV à faire parvenir avant le 15 avril à diplome etablissement.protectionanimale@ensv.vetagro-sup.fr